

**PACIFIC ECONOMIC COOPERATION COUNCIL – PECC**

**1<sup>er</sup> Séminaire sur la gestion des ressources marines**

Cocktail d'ouverture offert par le Gouvernement

Mardi 22 novembre 2011 – 18h – Nouméa,

**Anthony LECREN**, membre du Gouvernement en charge des secteurs de l'économie,  
du commerce extérieur et du développement durable.

Monsieur le Premier Ministre et Président de la section France / Territoires du Pacifique du  
Conseil de Coopération du Pacifique -le PECC- (Michel ROCARD),  
Monsieur le Co-Président du PECC (Professeur Charles MORRISON),  
Monsieur le Haut-Commissaire (Albert DUPUY),  
Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,  
Mesdames et Messieurs les élus,  
Messieurs les Ambassadeurs, particulièrement Monsieur l'Ambassadeur de l'Union  
Européenne dans le Pacifique (Son Excellence Abdoul-Aziz M'BAYE)  
Monsieur le Président du Comité Néo-Calédonien au sein du Comité national pour le PECC  
(Jacques LEGUERE),  
Mesdames et Messieurs les représentants des différents Comités du PECC,  
Monsieur le Directeur Général du Secrétariat de la Communauté du Pacifique  
(Jimmie RODGERS),  
Monsieur le Président-directeur général de l'IFREMER (Jean-Yves PERROT),  
Monsieur le Directeur Général de l'Agence pour le Développement Economique de la  
Nouvelle-Calédonie -l'ADECAL- (Jean-Michel ARLIE),  
Mesdames et Messieurs les chercheurs, experts et personnalités participant à ce 1<sup>er</sup>  
Séminaire du PECC consacré à la gestion des ressources marines,  
Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur et un très grand plaisir pour moi de vous recevoir tous, ici, ce soir, au siège de  
la CPS, au nom du Gouvernement collégial de la Nouvelle-Calédonie, pour ce moment de  
convivialité.

Je tiens immédiatement à excuser l'absence du Président Harold MARTIN qui est retenu par une  
urgence de dernière minute et m'a demandé de vous transmettre ses regrets et ses salutations.

Je tiens à remercier tout particulièrement pour sa présence parmi nous Michel ROCARD, ancien  
Premier Ministre de la France, qui connaît si bien la Nouvelle-Calédonie et lui a beaucoup  
apporté.

Nous avons d'ailleurs eu le plaisir de sa présence à Nouméa en mai 2008, il y a trois ans, à  
l'occasion déjà du Second Séminaire du PECC, alors consacré à la gestion de l'eau en milieux  
insulaires, côtiers et isolés.

Ce moment avait coïncidé avec les cérémonies organisées par la Nouvelle-Calédonie de commémoration des 20 ans des Accords Matignon et des 10 ans de l'Accord de Nouméa et donné lieu à de forts instants d'émotion.

Je salue également les présences du Professeur Charles MORISSON, co-Président du PECC et de son Excellence Abdoul-Aziz M'BAYE, Ambassadeur de l'Union Européenne dans le Pacifique, qui confèrent à la rencontre de cette semaine du Conseil de Coopération Economique du Pacifique un très haut niveau de représentation.

Le PECC est donc réuni depuis ce matin et jusqu'à jeudi soir 24 novembre, ici, à Nouméa, à l'invitation du Comité France-Collectivités du Pacifique et du Comité Néo-calédonien au sein de ce Comité National, pour traiter de la question de la gestion durable des ressources marines.

Ce séminaire constitue le premier volet d'un ensemble prévisionnel de trois réunions qui, après la Nouvelle-Calédonie, se tiendront en mai 2012 à Hawaï, puis en novembre 2012 à Auckland en Nouvelle-Zélande, toutes consacrées à ce thème fondamental de la nécessaire protection des océans, sources de richesses exceptionnelles pour l'humanité en de nombreuses matières.

Nous ne doutons pas de la qualité et de la pertinence des échanges qui nourriront ces séminaires et le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie sera très attentif aux conclusions et préconisations qui seront formulées à la suite de ces conférences.

Car, vous le savez, la Nouvelle-Calédonie, territoire insulaire du Pacifique, est éminemment concernée par les problématiques qui sont au cœur de vos travaux et s'attache depuis plusieurs années maintenant à développer des politiques publiques responsables et respectueuses du formidable patrimoine naturel qui est le sien.

Ce patrimoine, permettez-moi d'en rappeler brièvement les caractéristiques à travers quelques chiffres et quelques données :

- La Zone Economique Exclusive de la Nouvelle-Calédonie est de 1 740 000 km<sup>2</sup>, soit 5 fois celle de la France métropolitaine qui est de 349 000 km<sup>2</sup>, et représente 15,8% de la ZEE totale de la France, deuxième zone économique du monde après les Etats-Unis.
- La Nouvelle-Calédonie est riche d'un chapelet presque ininterrompu de plus de 2 000 km de récifs, d'îlots et de hauts fonds. L'ensemble des lagons et récifs calédoniens couvre une superficie totale d'environ 40 000 km<sup>2</sup>, soit 80% de l'ensemble corallien des collectivités d'outre-mer qui place la France parmi les premiers pays coralliens de la planète.
- Le récif qui ceinture la Grande Terre est l'un des trois systèmes récifaux les plus étendus du monde dans un excellent état de conservation.  
Cette immense barrière de corail délimite et protège les lagons calédoniens.  
Longue de près de 1 600 km, elle est la première plus longue barrière continue et la deuxième plus grande barrière au monde ; et on peut observer en certains endroits un double ou triple récif barrière, ce qui constitue un phénomène très rare.

Dans le même temps, les récifs coralliens et les lagons de Nouvelle-Calédonie sont reconnus par la communauté internationale comme étant un « hot spot » de la biodiversité planétaire.

Les ensembles très importants d'espèces marines des lagons y sont combinés à une diversité importante d'habitats.

Et depuis juillet 2008, 15 000 km<sup>2</sup> de ces lagons et récifs calédoniens répartis en 6 sites sont inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, ce qui témoigne de leur aspect particulièrement remarquable.

**Chacun le comprend, la responsabilité des acteurs publics calédoniens, au premier rang desquels les institutions, est donc ainsi très clairement de tout mettre en œuvre pour maintenir ce bien en l'état au regard des critères internationaux de l'IUCN en matière de conservation, de protection et de mise en valeur des ressources naturelles.**

Cela croise d'évidence l'ensemble des politiques conduites, politiques économiques, industrielles, touristiques, environnementales, ce qui mériterait un très long développement.

En revanche, très directement relié au thème de votre Séminaire, il me semble pertinent d'évoquer rapidement, à titre d'exemple, l'action menée par la Nouvelle-Calédonie pour la protection et la valorisation de ses ressources halieutiques.

Un rappel, d'abord :

L'actuel statut de la Nouvelle-Calédonie issu de l'accord de Nouméa de 1998 a consacré le **transfert de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie de la compétence en matière de réglementation et d'exercice des droits d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources biologiques de la zone économique exclusive.**

Les trois provinces des Iles Loyauté, du Nord et du Sud, restent, pour ce qui les concerne, les collectivités responsables de la gestion des ressources des eaux territoriales.

Dans ce cadre, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a adopté en avril dernier, une **« nouvelle » politique des pêches qui permet au gouvernement de mettre en place des mesures réglementaires en faveur de la gestion durable des ressources dont il a la charge.** Au-delà des mesures de gestion relatives à l'encadrement de l'activité de pêche, telles que l'obligation de détention de licences de pêche et le suivi satellitaire des navires licenciés qui sont en place depuis plusieurs années, la mise en œuvre de sanctions aggravées ou la protection des espèces vulnérables comme les requins viennent compléter notre dispositif de gestion.

La politique des pêches de la Nouvelle-Calédonie tient compte à la fois des objectifs de gestion découlant des caractéristiques de l'activité halieutique propre aux flottilles de pêche néo-calédoniennes, mais également des évolutions apparues ces dernières années au sein de la commission des pêches du Pacifique central et occidental, ou WCPFC, dont la Nouvelle-Calédonie est territoire participant.

En raison de ses compétences, la Nouvelle-Calédonie doit en effet mettre en œuvre pour sa zone économique exclusive une réglementation des pêches cohérente avec les mesures de gestion adoptées par la WCPFC.

La contribution de la Nouvelle-Calédonie à l'effort de gestion des ressources thonières de la région se traduit en outre par le **versement à la commission des pêches, depuis 2010, d'une subvention d'un montant annuel de 115 000 euros, destinée à la gestion des données du programme d'observateurs de la WCPFC, par la Communauté du Pacifique.**

Une contribution d'un montant similaire est prévue pour 2012.

L'action et la présence de la Nouvelle-Calédonie au sein des organes de travail de la WCPFC se sont intensifiées depuis sa création, et notre implication a vocation à s'y développer.

Cette action est complétée par la collaboration menée, par ailleurs, avec les pays et territoire membres de l'Agence des Pêches du Forum des Iles du Pacifique auprès de laquelle la Nouvelle-Calédonie bénéficie du statut d'observateur et peut de ce fait, partager, avec ses voisins, ses attentes en matière de développement des pêches.

Concrètement, des échanges techniques ont lieu entre le service des pêches de la Nouvelle-Calédonie et les représentants des membres de la FFA lors des réunions annuelles du Comité des Pêches du Forum des Iles du Pacifique.

Vous le voyez, la Nouvelle-Calédonie attache une importance primordiale à **une approche responsable de l'exploitation des ressources halieutiques afin de garantir sa durabilité.**

Ainsi, pour le Gouvernement, l'atteinte de cet objectif passe aussi par **une surveillance adéquate de la fréquentation des eaux maritimes de la région, notamment à l'intérieur de nos zones économiques exclusives.**

Les efforts que les Etats et territoires océaniques déploient pour préserver ces ressources halieutiques ne doivent pas être sapés par le développement inconsidéré de flottilles des grands pays pêcheurs. A la différence de ces flottilles, les navires thoniers néo-calédoniens dont le rayon d'action est limité, comme beaucoup de leurs homologues opérant dans les pays insulaires du Pacifique, dépendent en totalité des ressources halieutiques présentes dans leur zone économique exclusive ou aux abords proches.

C'est donc dans ce souci d'une meilleure connaissance de la fréquentation de ses eaux, que le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, désireux de développer ses moyens propres afin d'assumer pleinement les compétences qui lui sont transférées, a **récemment fait l'acquisition d'un navire multi missions de 24 mètres de long dont la livraison à Nouméa est intervenu très récemment.**

**Baptisé le 25 octobre dernier, l'Amborella,** du nom d'un arbuste endémique à la Nouvelle-Calédonie et considéré comme la plus ancienne plante à fleur connue, constitue désormais l'outil privilégié du gouvernement pour la surveillance et le suivi scientifique des eaux relevant de sa compétence, en complément aux moyens navals de police mis en œuvre par les Forces Armées en Nouvelle-Calédonie.

Mesdames, Messieurs,

Je ne veux pas être plus long, même s'il y a tant à dire.

Vous serez amenés à creuser plusieurs de ces sujets au cours de ce Séminaire grâce aux experts et intervenants qui y sont mobilisés.

Je vais maintenant céder la parole à Monsieur Michel ROCARD, Président du Comité France/Territoires du Pacifique du PECC.

Merci à tous.

-----